



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN SÉCURITÉ DE LA RN 134 ENTRE BÉLAIR ET OLORON SAINTE-MARIE : ENGAGEMENT DES TRAVAUX ENTRE LES COMMUNES D'OGEU-LES-BAINS ET D'HERRÈRE

à Pau, le 23 mai 2024

L'État, direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA), poursuit l'opération de mise en sécurité de la RN134 entre Bélaïr et Oloron-Sainte-Marie avec l'engagement des travaux de terrassement sur une nouvelle section de 3 km entre le carrefour de la RD 416 sur la commune d'Ogeu-les-Bains (zone d'activités) et le raccordement à l'opération de suppression du PN24 sur la commune d'Herrère (virages d'Herrère).

Alors que les finitions sont en cours sur la section entre Herrère et Escout pour une mise en service avant l'été, et après les travaux de débroussaillage et de déboisement réalisés cet hiver, **dès le 23 mai** le chantier prend une nouvelle dimension avec la mise en œuvre des mesures d'exploitation permettant le travail des engins de terrassement.

Afin de réduire de manière significative les conséquences des aménagements sur l'environnement, le projet intègre des mesures **d'évitement** des impacts négatifs sur la biodiversité, des mesures de **réduction** de l'incidence du projet notamment pendant la période du chantier et enfin des mesures de **compensation** des impacts résiduels.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Ainsi, les mesures environnementales prévues au projet permettront :

- de restaurer 2 ha de zones humides et d'habitats d'espèces associées,
- de créer 1,6 km de haies bocagères,
- de compenser, avec un ratio de 3 pieds compensés pour 1 pied impacté, la flore protégée (œillets superbes) et les zones boisées,
- de compenser l'impact sur les prairies bocagères.

Cette opération d'un montant global de 30,3 M€ est financée à 100 % par l'État.

Aux abords du chantier, les usagers sont invités à renforcer leur vigilance et leur prudence en respectant la signalisation, pour leur sécurité et celle des intervenants.

Pour préparer leurs déplacements et pour s'informer sur les conditions de circulation, les usagers sont également invités à consulter le site internet [Bison futé](#) ou [Dira.fr](#).